

# III - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

## » PCAET

Depuis 2020, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) s'est engagée dans la transition écologique à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan, d'une durée de six ans (2020-2026), a permis d'initier des actions concrètes pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et le développement des énergies renouvelables. En 2024, à mi-parcours, un bilan a été réalisé pour évaluer les avancées et adapter les orientations stratégiques. Cette révision a conduit à l'intégration de nouveaux objectifs alignés sur la planification écologique nationale et régionale.

Le bilan à mi-parcours met en avant plusieurs avancées majeures :

- **Réduction de la consommation d'énergie** : -7% à l'échelle du territoire (objectif à 2026 : -12%).
- **Efforts dans le résidentiel** : Plus de 200 logements rénovés grâce à la plateforme Nestor.
- **Production d'énergies renouvelables** : La production solaire a déjà dépassé les objectifs 2026 avec 75 GWh produits en 2024.
- **Qualité de l'air** : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier grâce à la modernisation des transports et à la mobilité douce.

## Les nouvelles orientations du PCAET

Ces axes sont déclinés en 17 objectifs stratégiques et 49 actions opérationnelles pour une mise en œuvre concrète sur notre territoire.

### MIEUX SE DEPLACER

- Favoriser les pratiques multimodales
- Sensibiliser les habitants, entreprises et scolaires sur les mobilités alternatives
- Décarboner les mobilités sur le territoire
- Réduire l'isolement de certaines communes

### MIEUX SE LOGER

- Renforcer l'accompagnement à l'adaptation et l'amélioration des habitats
- Sensibiliser les habitants et les entreprises à l'amélioration des habitats
- Rendre les bâtiments et l'éclairage public exemplaires

### MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

- Améliorer la connaissance territoriale de la ressource en eau et optimiser sa gestion
- Sensibiliser les habitants et les entreprises à l'économie de la ressource
- Prévenir le risque inondation et les conséquences du changement climatique
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques

### MIEUX PRODUIRE

- Structurer et développer la diversification énergétique sur le territoire
- Réduire, réparer, réutiliser et valoriser les déchets qui ne peuvent pas l'être

### MIEUX CONSOMMER

- Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
- Faire évoluer les pratiques de consommation

### MIEUX SE NOURRIR

- Favoriser une consommation locale et responsable
- Maintenir une activité agricole locale, dynamique et durable

## » GRAND LIOT

### Le domaine du Grand Liot : un patrimoine naturel au service de la biodiversité et du territoire

Situé sur la tête de bassin du Riau Mabon, le domaine du Grand Liot possède une riche histoire. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, il appartenait à la famille d'Estampes. Au XXe siècle, ce domaine, abritant de vastes zones humides sans étang, a développé une vocation agricole, notamment avec l'élevage ovin. En 1979, la ville de Saran acquiert le domaine (120 hectares) et en fait un « centre de loisirs », accueillant des classes vertes tout en maintenant une activité agricole et cynégétique.

En 2024, la CCRM devient le nouveau gestionnaire d'une partie du domaine (103,2 hectares) par la signature d'un bail emphytéotique avec la ville de Saran.

### Les objectifs de gestion de la CCRM sont les suivants :

1. Développer une gestion forestière concertée avec les partenaires.
2. Réguler les espèces nuisibles.
3. Structurer l'activité agricole.
4. Ouvrir le domaine au public et l'intégrer à la vie locale.
5. Restaurer et entretenir les milieux naturels.

**Une démarche axée sur la biodiversité.** Dès la prise en gestion, un inventaire exhaustif de la biodiversité a été lancé pour orienter les actions de conservation et de restauration des habitats et des espèces. Ce travail permettra également d'améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles, ainsi que de relancer la gestion des étangs en collaboration avec un pisciculteur professionnel et la Fédération Départementale de Pêche. Il est important de souligner que la partie nord du domaine fait partie du périmètre Natura 2000 en Sologne, renforçant ainsi son intérêt écologique.

**Les premières découvertes.** Depuis le début des prospections en juin 2024, le domaine révèle une diversité impressionnante :

### 300 espèces de plantes



### 60 espèces d'oiseaux



### 7 espèces de mammifères



### 245 espèces d'insectes et arachnides



**Une ouverture progressive au public.** Une réflexion est en cours pour aménager le site afin de permettre sa découverte par le public tout en préservant la tranquillité de la faune et la biodiversité. En Sologne, le domaine du Grand Liot est l'un des rares espaces naturels accessibles au grand public, renforçant son rôle pédagogique et touristique, notamment grâce à son intégration dans la vélo-route « Cher à vélo ».

## » BIODIVERSITÉ

Le service a initié un programme ambitieux visant à inventorier la biodiversité sur le territoire de la CCRM. Une première étape a consisté en une compilation des cartographies des chemins communaux ainsi que des données naturalistes disponibles pour chaque commune, un travail qui sera finalisé en 2025.

Des prospections de terrain ont été réalisées dans plusieurs communes, telles que Châtres-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Langon-sur-Cher, Saint-Loup-sur-Cher, Saint-Julien-sur-Cher, Romorantin-Lanthenay, Villeherviers, Loreux, Mur de Sologne, Billy et La Chapelle-Montmartin. Certaines de ces prospections ont eu pour objectif d'évaluer, en amont, l'impact écologique de projets d'implantation photovoltaïques sur des sites sensibles pour la biodiversité, identifiés ou présumés. À titre d'exemple, elles ont permis d'actualiser les données concernant les derniers sites de reproduction du Courlis cendré à la frontière entre la vallée du Cher et la Sologne. Ces observations contribuent aussi à enrichir les inventaires existants des espèces animales et végétales, notamment celles présentant des enjeux écologiques, qu'il s'agisse d'espèces en raréfaction ou d'espèces exogènes à développement rapide pouvant poser problème. Les prospections s'appuient principalement sur les voies de communication, en particulier les chemins communaux. Les sites classés ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) feront l'objet de visites, avec une priorité accordée aux sites appartenant aux collectivités, afin d'actualiser et compléter les données disponibles. Des notices décrivant l'intérêt écologique de chaque site seront produites.

Par ailleurs, le service a accompagné le porteur d'un projet logistique en vue d'intégrer pleinement les enjeux de biodiversité. Cela a inclus l'analyse des rapports fournis par les bureaux d'étude, la préparation des mesures de compensation pour les espèces protégées, et l'identification d'un site apte à compenser la destruction de zones humides. Dans ce cadre, le président a proposé la gestion des prairies alluviales de la Nasse, au lieu-dit L'Arche à Romorantin, propriété communale où un projet d'agrandissement du Centre Leclerc avait été annulé en raison des enjeux écologiques. La restauration hydro-écologique de la Nasse et de ses prairies alluviales, menée en 2024 par le Syndicat de la Sauldre (SMABS) dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) soutenu par la CCRM, a été finalisée. Ce travail a également permis d'identifier, sur le territoire de la CCRM, des zones pouvant servir pour d'éventuelles futures compensations écologiques.

## » AGRICULTURE DURABLE

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) ambitionne de promouvoir une agriculture rentable, tout en ayant un impact positif sur l'environnement.

L'année 2024 marque le lancement des travaux pour la mise en place d'un méthaniseur, porté par un collectif de 28 agriculteurs. Une fois opérationnel, ce méthaniseur permettra de répondre à l'équivalent des besoins annuels en gaz des communes de Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher.

Pour préserver le foncier agricole et encourager l'installation de jeunes agriculteurs, la CCRM propose une aide au bail ainsi qu'un soutien pour la remise en état des terres laissées à l'abandon. Ces mesures favorisent l'installation de nouveaux exploitants, la préservation des paysages ouverts de la Sologne, ainsi que la conservation de la biodiversité. Depuis 2020, ces actions ont permis à 10 jeunes agriculteurs de s'installer sur le territoire, tandis que 7 autres sont en attente de s'implanter, témoignant d'une véritable dynamique humaine, économique et sociale.



Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CCRM a initié une étude visant à développer les circuits courts. La promotion de la vente directe contribue à renforcer la viabilité économique des exploitations, à répondre à la demande croissante des consommateurs et à améliorer le bilan carbone de la chaîne alimentaire.

Par ailleurs, la CCRM soutient des initiatives en partenariat avec des organismes tels que SA BMR et GDA Romo Lamotte pour approfondir l'analyse du bilan carbone des exploitations agricoles. À terme, le calcul du stockage de carbone en agriculture pourrait permettre la mise en place de certificats carbone, favorisant des pratiques agricoles durables.

Enfin, la CCRM accompagne l'expérimentation de nouvelles cultures, comme la silphie et le switch grass, jusqu'alors absentes du territoire. Ces cultures de biomasse pérennes, nécessitant peu d'intrants, présentent de nombreux avantages : captage de carbone, utilisation pour la méthanisation, production de paillis et soutien à la pollinisation. Elles représentent des opportunités prometteuses pour l'agriculture locale.



Culture de silphie



Switch grass



#### Le photovoltaïsme se développe en agriculture :

- -sur les toits des bâtiments agricoles
- -avec des trackers qui permettent à des fermes d'être autonome en énergie électrique
- dans les champs avec des panneaux au sol dans le cadre de l'agrivoltaïsme. En plus de produire une énergie verte, ces nouvelles activités sauvent des fermes qui deviennent ainsi économiquement viables

Initiée en 2022, l'écologie industrielle territorialisée, impulsée par la CCRM, vise à promouvoir la coopération entre entreprises géographiquement proches en encourageant la mutualisation et l'optimisation des ressources, qu'il s'agisse des déchets, de l'énergie, des équipements ou encore des emplois.

Cette initiative contribue également à sensibiliser les entreprises locales aux défis de la transition écologique. À ce jour, 27 entreprises ont été diagnostiquées pour identifier des synergies potentielles, et plusieurs ateliers thématiques ont été organisés pour accompagner cette démarche. Deux synergies concrètes ont déjà été mises en place au sein du territoire : l'autoconsommation collective d'énergie photovoltaïque portée par l'entreprise Caillau, ainsi que la réutilisation et le réemploi de cartons orchestrés autour de l'entreprise INDRA.



## ÉCO SYNERGIE

# Pour une compétitivité locale et durable

LETTRE D'INFORMATION N°1 — 3° TRIMESTRE 2024



### Édito Jeanny Lorgeoux

**Président de la Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois**

Depuis un an, notre territoire déploie une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT). Nous y voyons une formidable opportunité d'innovation et de mutualisation pour votre entreprise capable d'attirer de nouveaux acteurs aux portes du site NATURA 2000 « Sologne ».

Cette démarche poursuit les objectifs de développement économique, de préservation des ressources et de respect de la biodiversité. Elle représente également un levier important pour valoriser vos engagements RSE.

En rejoignant cette dynamique, vous contribuerez à un modèle de développement durable, où l'activité humaine et patrimoine naturel cohabitent harmonieusement.

**Alors rejoignez-nous pour bâtir ensemble une économie locale plus résiliente.**

Bien cordialement,

**Jeanny Lorgeoux**  
Président de la CCRM

**Cédric Sabourdy**  
Vice-président en charge de l'économie circulaire

**Michel Guimonet**  
Vice-président en charge du développement économique